



AVIS MAI 2020

Suite à la pandémie causée par le Covid-19 et aux recommandations édictées dernièrement par le gouvernement les dispositions suivantes sont prises :

Le confinement n'est pas terminé :

La date de confinement fixée au 11 mai est maintenue. L'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 23 juillet.

Un début progressif de déconfinement sera mis en place dans un premier temps jusqu'au 2 juin. Il dépendra de certains critères permettant de déterminer si notre département est vert ou rouge. Puis il évoluera en fonction des résultats obtenus.

Respect des « gestes barrière » et de la distanciation

Je me lave très régulièrement les mains

Je tousse ou éternue dans mon coude ou dans un mouchoir

J'utilise des mouchoirs à usage unique et je les jette à la poubelle

Je salue sans serrer les mains

J'arrête les embrassades

*Je **respecte la distance minimum d'un mètre voire deux mètres** lorsque je rencontre d'autres personnes.

Les rassemblements organisés sur la voie publique ou dans les lieux privés sont **interdits jusqu'à fin mai minimum.**

Lieux de cultes : pas de cérémonies autorisées avant le 2 juin à ce jour.

L'arrêté municipal portant **interdiction d'utilisation provisoire des salles municipales** et des équipements sportifs, pris par le maire le 18 mars 2020, **est toujours d'actualité.**

L'Espace de Rencontre et de Loisirs ne peut toujours pas être utilisé jusqu'à nouvel ordre. Les personnes qui ont réservé la salle ou le préau pour le mois de juin sont invitées à prendre en compte cette interdiction. L'accès à la zone de loisirs est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Report des mariages

Compte tenu de l'incertitude de l'évolution de la situation dans les jours et mois prochains, le 1^{er} ministre a clairement demandé à ce que les mariages soient reportés. Cela a été également relayé par l'Association des Maires de France.

L'Attestation de déplacement dérogatoire

Elle ne sera plus nécessaire après le 11 mai. Par contre obligatoire pour les déplacements supérieurs à 100 km du domicile qui ne seront possibles que pour motif impérieux, familial, professionnel.

Activités sportives

La pratique des sports de combat et des sports collectifs est interdite.

Les salles de sports ne seront pas rouvertes.

La pratique d'activité physique individuelle est assouplie **après le 11 mai** (vélo, distance, durée...).

Pas de pétanque sur les lieux publics (zone de loisirs, trottoirs...).

Port du Masque

Il sera obligatoire dans les transports en commun.

Obligatoire dans certains magasins ou à certaines occasions.

La commune a commandé, auprès de la Communauté de communes et de la Région, 1 200 masques « grand public », lavables et donc réutilisables jusqu'à 50 fois. Les dates de livraison, 7 et 9 mai, ne seront peut-être pas tenues,

Deux masques par adulte seront donc fournis gratuitement par la commune. (Budget communal)

Malgré tout, en cas d'urgence, nous vous invitons soit à en confectionner en respectant les règles de normalité, soit à en acheter.

8 mai

A la demande du gouvernement la commémoration du 8 mai se fera **sans rassemblement.** Les drapeaux seront pavoisés et une gerbe sera déposée par le maire et ses adjoints devant le monument aux morts.

Lingettes

Attention ! Il est préconisé d'utiliser des lingettes pour désinfecter votre maison, **surtout ne jetez pas ces lingettes dans les WC** mais dans vos poubelles. Le risque est d'obstruer la pompe de relevage et les canalisations d'eaux usées.

Fermeture du secrétariat de mairie et de la bibliothèque

Le secrétariat de mairie et la bibliothèque municipale sont toujours fermées au public jusqu'à nouvel ordre. Il est possible de communiquer avec la mairie par mail à l'adresse secretariat@barges.fr En cas **d'urgence** appeler le maire au n° **03 80 36 61 61** ou le 1^{er} adjoint au n° **03 80 79 24 32**.

Reprise de l'Ecole

Les écoles de notre RPI reprendront **le 14 mai 2020**, de façon progressive. **La première semaine une seule classe par école fonctionnera** : le CM2 à Barges, le CP à Saulon-Centre, et la classe de Grande Section en maternelle à Layer. Les élèves seront en demi-groupes (en moyenne 12 élèves, voire 8 en GS de maternelle). Les uns iront en classe le lundi et le mardi, les autres le jeudi et le vendredi. Le périscolaire fonctionnera (cantine et garderie). Les transports scolaires également. Les enfants dont **le père et la mère** sont soignants, ou assimilés, pourront être également accueillis sur les 4 jours quel que soit le niveau.

Cette organisation permettra de respecter les préconisations prônées par le gouvernement. **De même le protocole sanitaire sera respecté**. Pas de masques pour les enfants (sauf si nécessité médicale).

Par la suite, si tout va bien, le 25 mai, après l'Ascension, les élèves de CE1, CE2, et CM1 auront, eux aussi, classe, toujours avec la même organisation. Une incertitude demeure quant aux PS et MS de maternelle.

Les parents pourront garder leurs enfants à la maison s'ils le souhaitent.

Des informations beaucoup plus précises seront données aux familles, au plus tard le 7 mai, en particulier sur les constitutions de groupes et les jours d'école.

Les sites internet des deux communes permettront d'obtenir les informations complémentaires.

Inscriptions scolaires

Vous trouverez les renseignements et documents nécessaires pour les inscriptions scolaires pour la prochaine rentrée scolaire sur le site internet de Barges : www.barges.fr

Retour des dossiers **souhaité pour le 5 mai** (rappel), **accepté** en cas de léger retard.

Déchetteries

Les déchetteries de Brochon et de Nuits-Saint-Georges ont été ré-ouvertes. **Vous pouvez avoir accès à ces lieux.**

*La déchèterie de Brochon sera ouverte aux particuliers le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et le mercredi de 8h30 à 12h00 pour les professionnels.

* La déchèterie de Nuits-Saint-Georges sera ouverte aux particuliers le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00 et le mercredi de 14h00 à 18h00 pour les professionnels.

Conditions d'accès pour les usagers :

*Présentation **carte d'accès obligatoire** (la carte d'accès à la déchetterie de Saulon est bien sûr acceptée).

Toute personne ne pouvant présenter de carte se verra refuser l'accès.

*Nombre d'usagers sur site à **6 personnes maximum sur le site de Nuits-Saint-Georges et 3 personnes maximum sur le site de Brochon**

*Le temps de présence sur site est limité à **5 minutes**.

*1 passage par jour par usager (pour rappel le volume hebdomadaire à ne pas dépasser est de 5 m3 dans le règlement).

Seuls les déchets verts et les objets non recyclables sont acceptés.

Désherbage

A ce jour nous ne pouvons organiser la traditionnelle matinée de désherbage. Aussi nous vous invitons **à désherber, nettoyer les espaces verts et les trottoirs devant votre propriété**, vous pouvez laisser les mauvaises herbes arrachées sur place. Nous vous en remercions par avance.